

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142334-DE-1-1

Date de télétransmission : 20 mars 2025

Date de réception : 20 mars 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 MARS 2025

DELIBERATION N° 24

BP 2025 - POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCITICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : M. Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne

RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) : M. Patrick CESARI.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération prise le 22 janvier 2009 par l'assemblée départementale approuvant le plan climat-énergie des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 19 octobre 2015 par la commission permanente relative au dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée pour mettre en conformité les établissements recevant du public relevant de la compétence du Département ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale approuvant la nouvelle dynamique GREEN Deal ;

Vu la délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale approuvant le principe de mener des réflexions prospectives pour repenser le Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes (CADAM) et d'engager une évaluation préalable ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale approuvant la nouvelle stratégie GREEN Deal Horizon 2026 ;

Vu le rapport de son président présentant, au titre de l'année 2025, la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments départementaux, qui recouvre les interventions réalisées sur les bâtiments destinés notamment aux services du siège, à l'action sociale et à l'infrastructure routière, ainsi que toutes les actions relatives à la gestion

immobilière et au domaine foncier ;

Considérant que ladite politique vise les objectifs suivants :

- des bâtiments sécurisés ;
- un parc immobilier adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel et accessible aux administrés ;
- une rénovation thermique des bâtiments visant à réduire la consommation énergétique et l'émission des gaz à effet de serre ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la réalisation de l'ensemble des opérations à mener en 2025 au titre de la politique « Entretien et travaux dans les bâtiments », et concernant les programmes « Bâtiments sièges et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » ;
- 2°) de donner délégation à la commission permanente pour :
 - prendre toute décision utile quant à l'exécution de ces programmes ;
 - mener à bien ces opérations, examiner les conventions et avenants y afférents et autoriser le président du Conseil départemental à les signer au nom du Département ;
- 3°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :
 - signer toutes les demandes d'autorisation administrative et actes relatifs à ces dossiers, et notamment les permis de construire ou de démolir, les autorisations de défrichement ainsi que les déclarations préalables et les conventions ;
 - lancer les enquêtes publiques nécessaires (Bouchardeau, parcellaire, déclaration d'utilité publiques ou hydraulique...) et de signer les tous les actes qui en découlent ;
 - solliciter les autorisations de pénétrer dans le domaine privé pour reconnaissances topographiques et géotechniques ;
 - solliciter les demandes de subvention ou de partenariat auprès des partenaires institutionnels (État, collectivités territoriales...) et signer les conventions en découlant ;
 - lancer toutes les procédures utiles et à signer tous les actes qui en résultent

pour les opérations précitées ;

- 4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 40

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental